

Le suivi-évaluation constitue un mécanisme essentiel pour assurer la bonne mise en œuvre du PAP. Le cadre des résultats ci-dessous permet d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs, d'identifier les écarts et de proposer les ajustements nécessaires afin d'optimiser l'efficacité des actions.

Le système de suivi-évaluation du PAP est intégré avec celui du PDS. A noter que les indicateurs du PAP sont déclinés à partir de ceux du PDS, pour lequel un système d'indicateurs a été développé à partir d'une démarche structurée et participative. Dans ce sens, le plan de suivi-évaluation en cours d'élaboration contribuera pleinement à assurer le suivi-évaluation du PAP.

Cadre de résultats du Plan d'Actions Prioritaires 2025-2029

Chaîne de résultats	Réf. PAP	Réf. PDS	Libellés des indicateurs	Valeurs de Base 2025	Valeurs cibles 2029	Sources
IMPACT : Mettre en œuvre une action collective diversifiée et inclusive en faveur du développement durable des Etats membres	-	II1	Indicateur d'impact n° 1 : Pourcentage moyen des financements gérés de manière effective par la COI (%)	2025 65	2029 75	DI COI SBF COI
	-	II2	Indicateur d'impact n° 2 : Evolution de l'Indice de Développement Humain (IDH) par pays	2023 - COM ¹ : 0,603 - MDG ² : 0,487 - MUS ³ : 0,806 - REU ⁴ : 0,848 - SYC ⁵ : 0,848	2029 - COM : 0,642 - MDG : 0,523 - MUS : 0,865 - REU : 0,881 - SYC : 0,838	Rapport sur le Développement humain PNUD Base des données en lignes PNUD : https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indicies/HDI
	-	II3	Indicateur d'impact n° 3 : Indice de Performance Environnementale (EPI) par pays	2024 - COM : 38,2 - MDG : 30,1 - MUS : 47,3 - REU : AD - SYC : 47,9	2029 - COM : 48,28 - MDG : 34,50 - MUS : 49,58 - REU : AD - SYC : 35,88	Rapport IPE Base des données en ligne : https://epi.yale.edu/

¹ COM: Comores

² MDG: Madagascar

³ MUS: Maurice

⁴ REU : Réunion

⁵ SYC : Seychelles

Priorité 1 – Achever le processus de modernisation de la COI

Chaine de résultats	Réf. PAP	Réf. PDS	Libellés des indicateurs	Valeurs de Base 2025	Valeurs cibles 2029	Sources
EFFET 1 : Une architecture institutionnelle et partenariale renforcée	Action prioritaire 1.1.	IE24	Pourcentage des postes du personnel pourvus conformément à l'organigramme prévu dans le cadre de la transformation de la COI	41,67	100	SGRH-COI
	Action prioritaire 1.2.	IE23	Accréditation auprès de l'Union Européenne obtenue	0	1	Accord de contribution et rapport de l'audit à blanc
	Action prioritaire 1.3.	IE23	Accréditation au Fonds Vert pour le Climat maintenue	1	1	Accord-cadre d'accréditation COI-FVC
	Action prioritaire 1.4.	-	Nombre de pays ayant ratifié l'accord de Victoria révisé	4	5	SG-COI
Produit 1.1 : Une équipe supplémentaire dans le cadre de la transformation de la COI est opérationnelle	Action prioritaire 1.1.	IP50	Renforcement de personnel en quantité : Nombre de personnels recrutés, mis à disposition par rapport aux besoins approuvés (ventilés par catégorie) : - Recrutés : CI ⁶ , PB ⁷ , - Mis à disposition : ETI ⁸ , Dir ⁹ , ACM ¹⁰ , VSI ¹¹	9 Recrutés : - CI : 5 - PB : 0 Mis à disposition : - ETI : 2 - Dir : 1 - ACM : 0 - VSI : 1	31 Recrutés : - CI : 8 - PB : 4 Mis à disposition : - ETI : 4 - Dir : 1 - ACM : 10* - VSI : 4	SGRH-COI

⁶ CI : Cadre Intermédiaire

⁷ PB : Personnel de Bureau

⁸ ETI : Expert Thématique International

⁹ Dir : Directeur(rice)

¹⁰ ACM : Assistant Chargé de Mission

¹¹ VSI : Volontaire de Solidarité Internationale

*: sous-réserve des décisions des instances et moyens financiers des Etats pour la mise à disposition

Chaine de résultats	Réf. PAP	Réf. PDS	Libellés des indicateurs	Valeurs de Base 2025	Valeurs cibles 2029	Sources
	Action prioritaire 1.1.	IP51	Renforcement des capacités : Pourcentage d'implémentation du plan de formation annuel	0	80	SGRH-COI Plan de formation validé
Produit 1.2 : Les règles et procédures au sein de la COI sont rationalisées	Actions prioritaires 1.2./1.3.	IP52	Nombre de cadres et procédures validés, mis en œuvre et disséminés	9	18	Services/SG-COI
	Actions prioritaires 1.2./1.3.	IP53	Nombre d'outils informatisés de gestion prévus acquis et opérationnel (Gestion budgétaire et comptable, Passation de marchés, Audit interne, Gestion du Personnel, Gestion documentaire, Suivi-Évaluation)	4	11	SG-COI
	Actions prioritaires 1.2./1.3.	-	Proportion de personnels formés sur les nouveaux outils	AD	80	GRH-COI
Produit 1.3 : Le SG de la COI dispose d'un outil de suivi de la réalisation de ses objectifs d'appui au développement	Action prioritaire 1.2.	IP54	Existence et opérationnalisation d'un dispositif de Suivi Evaluation pour apprécier les progrès accomplis dans la réalisation des activités	0	2	SG-COI
Produit 1.4 : Un pipeline effectif de projets sur financement FVC est mis en place	Action prioritaire 1.3.	-	Nombre de projets sur financement FVC instruits ou en cours d'instruction	1	2	SG-COI
	Action prioritaire 1.3.	-	Taux de cofinancement des projets auxquels le FVC participe	0	Min. 50	SBF-COI
Produit 1.5 : Les textes réglementaires relatifs à l'Accord de Victoria sont élaborés et appliqués pour l'aboutissement de la transformation institutionnelle	Action prioritaire 1.4.	-	Nombre de textes réglementaires opérationnels conformément aux principales résolutions du 34 ^{eme} Conseil des ministres de la COI	2	4	SG-COI
	Action prioritaire 1.4.	IP58	Nombre de Conférences ministérielles thématiques et dialogue avec les partenaires et observateurs organisés	0	10	SCOM-COI
	Action prioritaire 1.4.	IP59	Tenue du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de 2025	0	1	SCOM-COI

Priorité 2 – Assurer la sécurité alimentaire régionale

Chaine de résultats	Réf. PAP	Réf. PDS	Libellés des indicateurs	Valeurs de Base 2025	Valeurs cibles 2029	Sources
EFFET 2 : Une résilience alimentaire améliorée à travers une agriculture durable, intelligente face au climat, sensible à la nutrition et une redynamisation du commerce agricole intrarégional	Action prioritaire 2.1	IEg	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave	Moyenne 2021-2023 - COM : 79,7% - MDG : 68,6% - MUS : 31,2% - REU : ND - SYC : 14,3%	- COM <= 75,72 - MDG <= 65,17 - MUS <= 29,64 - REU : ND - SYC <= 13,59	Food and Agriculture Organization – Statistic division/ FAOSTAT https://www.fao.org/faostat/fr/#country/
	Action prioritaire 2.2	-	Un espace agricole COI effectivement mis en place	0	1	DI3, SG/COI
	Action prioritaire 2.2	-	Part (en valeur) des échanges commerciaux de denrées alimentaires entre les États membres de la COI (en pourcentage de la totalité des échanges commerciaux de denrées alimentaires)	En valeur : 1,9% (2023)	>= 2%	International Trade Center (ITC), Trade map : https://www.trademap.org/Index.aspx
Produit 2.1 : Les Etats Membres de la COI confortent leurs engagements en faveur de la sécurité alimentaire	Action prioritaire 2.1.	-	Mise à disposition effective d'un expert en sécurité alimentaire et transformation des systèmes agricoles et alimentaires par l'un des Etats membres au profit de la COI	0	1	SBF/COI
	Action prioritaire 2.1.	-	Tenue d'une conférence des bailleurs sur la sécurité alimentaire débouchant sur des financements	0	2	DI3, SG/COI
	Action prioritaire 2.1.	-	Existence d'un cadre normatif formalisant la mise en place d'un espace agricole régional	0	2	
Produit 2.2 : Les pratiques agricoles durables,	Action prioritaire 2.2.	-	Nombre de campagnes nationales de promotion de la	0	4	DI3, SG/COI

Chaîne de résultats	Réf. PAP	Réf. PDS	Libellés des indicateurs	Valeurs de Base 2025	Valeurs cibles 2029	Sources
intelligentes face au climat, sensibles à la nutrition et respectant les normes phytosanitaires sont promues dans « l'espace agricole régional »			santé nutritionnelle et de l'agriculture durable soutenues dans les Etats membres			
	Action prioritaire 2.2.	-	Nombre d'exploitants appuyés dans les pratiques agro écologiques et/ou résilientes aux impacts du changement climatique et/ou sensible à la nutrition	0	35 000	Rapport de projet(s)
Produit 2.3 : La productivité des filières agricoles prioritaires à vocation régionale sont améliorées	Action prioritaire 2.2.	IP25	Rendement moyen (en t/ha) pour les filières agricoles soutenues	Culture MDG MUS COM SYC Haricot 1,2 - - - Riz 2,47 - 0,3 - Maïs 1,8 11,64 1,74 - Oignon 5,41 14,17 - -	Culture MDG MUS COM SYC Haricot AD - - - Riz 4,5 - AD - Maïs 2,2 15 AD - Oignon 20 18 - -	Rapport d'évaluation de projet(s) Food agriculture Organization/Statistics Division: FAOSTAT https://www.fao.org/faostat/en/#data/QCL
	Action prioritaire 2.2.	IP26	Volume de produits de la pêche et de l'aquaculture par Etat membre (en millier de tonnes)	- COM : ND - MDG : 152,31 - MUS : 34,8 - REU : ND - SYC : 137,8 (Valeurs 2022)	- COM : AD - MDG : 156,08 - MUS : 34,7 - REU : AD - SYC : 128,14	Base des données en ligne sur la « Production totale de la pêche » : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ER.FSH.PROD.MT?end=2022&start=1960&view=chart
	Action prioritaire 2.2.	-	Disponibilité d'une stratégie régionale pour l'augmentation de la productivité et la production dans l'agriculture, l'élevage et la pêche	0	1	DI 3 / COI en charge de l'agriculture durable et pêches
Produit 2.4 : Le commerce agricole régional est redynamisé	Action prioritaire 2.2.	-	Nombre de produits agricoles prioritaires (riz, grains secs, oignon, maïs) pour lesquels une	0	1	Rapport de projet(s)

Chaîne de résultats	Réf. PAP	Réf. PDS	Libellés des indicateurs	Valeurs de Base 2025	Valeurs cibles 2029	Sources
			« certification COI » est appliquée ouvrant la voie à un abaissement des barrières tarifaires et non-tarifaires			
	Action prioritaire 2.2.	IP24	Nombre de produits d'intérêt régional pour lesquels des normes de qualité ont été définies à la suite de l'harmonisation des normes SPS	2	4	CIRAD Unité régionale de sécurité alimentaire
Produit 2.5 : De nouveaux projets visant à réduire l'impact des effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont formulés et mis en œuvre	Action prioritaire 2.3.	-	Nombre de(s) nouveau(x) projet(s) relatifs au « climat et sécurité alimentaire »	0	2	SG-COI
Produit 2.6 : Les formations professionnelles et techniques dans les métiers de l'agriculture et de la santé nutritionnelle sont appuyées	Action prioritaire 2.4.	IP40	Nombre d'apprenants par type ayant bénéficié de formations professionnelles dans les secteurs de la sécurité alimentaire et/ou nutrition	0	30000	Rapport de projet(s)

Priorité 3 – Accélérer la coopération économique

Chaine de résultats	Réf. PAP	Réf. PDS	Libellés des indicateurs	Valeurs de Base 2025	Valeurs cibles 2029	Sources
EFFET 3 : Une Indianocéanie de croissance économique intégré, durable et innovant	Action prioritaire 3.2.	IE10	Classement suivant l'Indice d'intégration régionale des pays de la COI	Rang : - COM : 20 - MDG : 37 - MUS : 5 - REU : N/A - SYC : 11	Rang : - COM : [1-30] - MDG : [1-30] - MUS : [1-30] - REU : [1-30] - SYC : [1-30]	African Regional Integration index Plateforme de l'indice de l'intégration régionale en Afrique https://www.integrate-africa.org/fr/classements/afrique/
	Action prioritaire 3.2.	IE7	Part des échanges commerciaux (en valeur) entre les Etats membres de la COI	1,2% (2023)	Entre 1.2% et 6%	International Trade Center (ITC), Trade map : https://www.trademap.org/Index.aspx Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE)
	Action prioritaire 3.1.	IE8	Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les Etats membres	- COM : 7,15% - MDG : 3,68% - MUS : 1,5% - REU : AD - SYC : 0,56%	- COM : 14,3% - MDG : 6,76% - MUS : 3% - REU : AD - SYC : 1,12%	FAO Yearbook of Fishery Statistics Review of the State of World Marine Fishery Resources Base des données FAO : https://dataexplorer.fao.org/?tm=14.7.1&pg=0&snb=2
	Action prioritaire 3.2.	IE11	Indice de connectivité du transport maritime de ligne (Liner Shipping Connectivity Index - LSCI)	- COM : 16,36 - MDG : 27,03 - MUS : 69,70 - REU : 54,62	- COM : AD - MDG : AD - MUS : AD - REU : AD	https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.LSCI

Chaine de résultats	Réf. PAP	Réf. PDS	Libellés des indicateurs	Valeurs de Base 2025	Valeurs cibles 2029	Sources
				- SYC : 24,71	- SYC : AD	https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.LSCI
	Action prioritaire 3.3.	IE12	Connectivité aérienne : Fréquence des liaisons aériennes directes hebdomadaires entre les Etats membres de la COI	54	58	Site web: https://www.flightconnections.com Planning de vol des compagnies aériennes
	Action prioritaire 3.4.	IE14	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	- COM : AD - MDG : 10% - MUS : 23,9% (2020) - REU : 40% - SYC : 5% (2021)	- COM : AD - MDG : 80% - MUS : 60% - REU : AD - SYC : 15%	United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) country reports
	Action prioritaire 3.4.	IE15	Classement des pays de la COI dans « l'Indice mondial de l'innovation » (<i>Global Innovation Index</i>)	- COM : Not Ranked - MDG : 110 - MUS : 55 - REU : ND - SYC : Not Ranked	- COM : Ranked - MDG : 106 - MUS : 45 - REU : AD - SYC : Ranked	Global Innovation Index Report / World Intellectual Property Organization (WIPO) Etat des lieux de la recherche et innovation dans la région de l'océan Indien (SG-COI)
Produit 3.1 : Les acteurs publics privés dans le domaine de l'économie bleue et circulaire sont mobilisés	Action prioritaire 3.1.	-	Nombre de partenariats public-privé mobilisant ou facilité par la COI dans le domaine de l'économie bleue et circulaire	0	5 (a minima 1 par EM)	Rapports d'activités des projets
Produit 3.2 : Des projets focalisés sur l'économie	Action prioritaire 3.1.		Nombre de projets focalisés sur l'économie	2	2	SG COI

Chaine de résultats	Réf. PAP	Réf. PDS	Libellés des indicateurs	Valeurs de Base 2025	Valeurs cibles 2029	Sources
bleue et circulaire sont formulés et mis en œuvre			bleue et circulaire mis en œuvre			
Produit 3.3 : La feuille de route sur la connectivité maritime régionale est mise en œuvre	Action prioritaire 3.2.	-	Nombre de partenaires mobilisés en appui à la mise en œuvre feuille de route sur la connectivité maritime	0	3	SG COI
	Action prioritaire 3.2.	IP23	Indice de performance logistique des pays de la COI (efficacité dédouanement, qualité infrastructures commerciales et de transport, facilité de l'organisation des expéditions, capacité de suivi et de traçabilité des consignations...)	- COM : 2,56 (2018) - MDG : 2,3 (2022) - MUS : 2,5 (2022) - REU : AD - SYC : ND	- COM : >= [2,6-3,0] - MDG : >= [2,6-3,0] - MUS : >= [2,6-3,0] - REU : >= [2,6-3,0] - SYC : >= [2,6-3,0]	Logistics performance index / World Bank https://data.worldbank.org/indicator/LP.LPI.OVRL.XQ
Produit 3.4 : Les comités régionaux sur la connectivité aérienne sont réactivés et une coopération concrète entre les membres est facilitée par la COI	Action prioritaire 3.3.	IP27	Disponibilité des plans d'action adoptés par les comités régionaux des aviations civiles d'une part, et des transporteurs aériens d'autre part, pour améliorer la connectivité aérienne	0	2	Documents officiels adoptés auprès DI en charge de la connectivité Rapports des comités régionaux de l'aviation civile et des transporteurs aériens et/ou procès-verbaux de réunions et/ou communications officielles de la COI
Produit 3.5 : Les acquis des projets en matière d'économie circulaire	Action prioritaire 3.4.	-	Disponibilité d'une plateforme de capitalisation des acquis	1	1	Rapports d'activités de la COI et des projets sectoriels

Chaine de résultats	Réf. PAP	Réf. PDS	Libellés des indicateurs	Valeurs de Base 2025	Valeurs cibles 2029	Sources
sont capitalisés et de nouveaux projets sur la valorisation énergétique des déchets sont instruits			et résultats des projets et initiatives en matière d'économie circulaire			Plateforme en ligne (analyse de la disponibilité et du contenu)
	Action prioritaire 3.4.	-	Nombre de nouveaux projets sur la transition énergétique et valorisation énergétique des déchets instruits	0	1	SG COI
Produit 3.6 : Le recours aux énergies durables pour le fonctionnement des infrastructures portuaires nationales est augmenté	Action prioritaire 3.4	-	Mise en œuvre d'une action pilote sur le verdissement des ports dans l'un des Etats membres avec la contribution de la COI	0	1	Rapport d'activités de projets et/ou des partenaires
Produit 3.7 : Un mécanisme pour la mutualisation des achats des produits de première nécessité en vue d'une nouvelle impulsion au commerce régional est mis en place	Action prioritaire 3.5.	-	Le mécanisme d'achat groupé est mis en place et opérationnel	0	1	Rapports techniques ou administratifs relatifs au mécanisme Comptes rendus des réunions du comité de pilotage Vérification de disponibilité de contrats/accords signés dans le cadre du mécanisme
	Action prioritaire 3.5.	-	Nombre de commodités (par type) donnant lieu à des achats groupés	0	2	Rapport de réunion des comités de douanes



COMMISSION DE
L'Océan Indien

DICTIONNAIRE DES INDICATEURS DU PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES 2025-2029

Septembre 2025

ACRONYMES

ACM	Assistant Chargé de Mission
AD	A Déterminer
CI	Cadre Intermédiaire
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.
COI	Commission de l'Océan Indien
COM	Comores
DI	Domaine d'Intervention
EM	État Membre
EPI	Environmental Performance Index
ETI	Expert Thématique International
FAO	Food and Agriculture Organization
FVC	Fond Vert pour le Climat
GII	Global Innovation Index
IDH	Indice de Développement Humain
IE	Indicateur d'Effet
IIRA	Indice d'Intégration Régionale en Afrique
IP	Indicateur d'Impact
IT	Information Technology
ITC	International Trade Center
LSCI	Liner Shipping Connectivity Index
MDG	Madagascar
MUS	Maurice
N/A	Non Applicable
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PB	Personnel de Bureau
PDS	Plan de Développement Stratégique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
REU	Réunion
SBF	Service Budget Finance
SCOM	Service Communication
SE	Suivi-Evaluation
SG	Secrétariat Général
SGRH	Service Gestion de Ressources Humaines
SPS	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires
SYC	Seychelles
UE	Union Européenne
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
VSI	Volontaire Solidarité Internationale
WIPO	World Intellectual Property Organization

INDICATEURS D'IMPACT

Indicateur d'impact 1 - Pourcentage moyen des financements gérés de manière effective par COI

Unité	Pourcentage (%)
Description/Mode de calcul	Proportion moyenne des financements mobilisés qui sont effectivement gérés/exécutés directement par la COI (Direction, DI, Projet/Programme) durant la période du PDS : Pourcentage = Montant de financements gérés par la COI (Direction, DI, projet/programme) durant la période du PDS / Montant total de financements obtenus par la COI (Direction, DI, projet/programme) durant la période du PDS * 100
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Inventaire des financements auprès de la Direction, des DI, des projets/programmes selon leur type de gestion et calcul
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	SG/SBF DI
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	65
Valeur cible 2029	75

Indicateur d'impact 2 - Evolution de l'Indice de Développement Humain (IDH) par pays

Unité	N/A
Description/Mode de calcul	Indice composite élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour évaluer la qualité de vie dans un pays, en combinant les 3 dimensions fondamentales du bien-être humain (santé, éducation, niveau de vie). L'indice est compris entre 0 et 1 : ▪ 0=faible niveau de développement ▪ 1=niveau de développement élevé
Désagrégation	Par pays
Méthode de collecte	Revue des rapports nationaux sur le développement humain par pays Consultation de la base des données en ligne du PNUD
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapport sur le Développement humain PNUD des Etats membres Base des données en lignes PNUD : https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indicies/HDI
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2023	- COM : 0,603 - MDG : 0,487 - MUS : 0,806 - REU : 0,848 - SYC : 0,848
Valeur cible 2029	- COM : 0,642 - MDG : 0,523 - MUS : 0,865 - REU : 0,881 - SYC : 0,838

Indicateur d'impact 3 - Indice de Performance Environnementale (IPE) par pays

Unité	N/A
Description/Mode de calcul	Indice composite qui mesure la performance environnementale d'un pays à travers un ensemble d'indicateurs liés à la santé environnementale (qualité de l'air, accès à l'eau potable, assainissement, impacts de la pollution sur la santé) et à la vitalité des écosystèmes (biodiversité, ressources halieutiques, couverture forestière, changement climatique, pollution agricole, émissions de gaz à effet de serre). L'indicateur est élaboré par les universités de Yale et Columbia, en partenariat avec le Forum Économique Mondial (WEF) Le score est compris entre 0 et 100 : ▪ 0=faible performance ▪ 100= meilleure performance)
Désagrégation	Par pays
Méthode de collecte	Revue du rapport IPE Consultation de la base des données de Yale University
Fréquence de collecte	Biennale
Source	Rapport IPE Base des données en ligne : https://epi.yale.edu/
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2024	- COM : 38,2 - MDG : 30,1 - MUS : 47,3 - REU : AD - SYC : 47,9
Valeur cible 2029	- COM : 48,28 - MDG : 34,50 - MUS : 49,58 - REU : AD - SYC : 35,88

PRIORITE 1 - Achever le processus de modernisation de la COI

A. Indicateurs d'effet relatifs à la Priorité #1

Indicateur d'effet 1.1 - Pourcentage des postes du personnel pourvus conformément à l'organigramme validé dans le cadre de la transformation de la COI

Unité	Pourcentage (%)
Description/Mode de calcul	Proportion des postes prévus dans l'organigramme validé de la COI qui ont été effectivement pourvus par des recrutements (internes ou externes), dans le cadre du processus de transformation institutionnelle : Proportion = (Nombre de postes pourvus selon l'organigramme valide) / (Nombre total de postes prévus dans l'organigramme validés) *100
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Comptabilisation des postes prévus vs postes pourvus Consolidation des données par l'unité RH et le S&E
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	SGRH-COI
Responsable	SGRH-COI
Valeur de base 2024	41,67
Valeur cible 2029	100

Indicateur d'effet 1.2 - Accréditation auprès de l'Union Européenne obtenue

Unité	Binaire (0/1)
Description/Mode de calcul	Obtention officielle par la COI de l'accréditation de l'Union européenne (UE), lui permettant d'agir en tant qu'entité éligible à la gestion directe ou indirecte de fonds européens, conformément aux exigences et procédures de l'UE.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Revue documentaire des décisions officielles d'accréditation Suivi interne par l'unité de mobilisation des ressources et S&E de la COI
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Accord de contribution Rapport de l'audit à blanc
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	1

Indicateur d'effet 1.3 - Accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) maintenue

Unité	Binaire (0/1)
Description/Mode de calcul	Maintien de la reconnaissance officielle du FVC pour accéder et gérer les financements destinés aux projets liés à l'action climatique. Cet indicateur mesure la capacité continue de la COI à satisfaire aux exigences institutionnelles, fiduciaires, environnementales et sociales du Fonds Vert pour le Climat (FVC), en vue de conserver son statut d'entité accréditée.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Vérification auprès des bases de données publiques des bailleurs (site du FVC) Suivi interne par l'unité de mobilisation des ressources et S&E de la COI
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Accord de contribution Accord-cadre d'accréditation COI-FVC Base des données publiques FVC : https://www.greenclimate.fund/about/partners/
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	1
Valeur cible 2029	1

Indicateur d'effet 1.4 - Nombre de pays ayant ratifié l'accord de Victoria révisé

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre d'États membres de la Commission de l'océan Indien (COI) ayant formellement ratifié l'Accord de Victoria révisé, instrument juridique fondateur qui encadre le fonctionnement, les objectifs et les engagements de la COI. Il s'agit de suivre le niveau d'adhésion juridique et politique des pays membres au cadre institutionnel révisé de la COI, et apprécier la consolidation de la gouvernance régionale.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Revue documentaire des registres officiels des instruments de ratification déposés auprès du Secrétariat général de la COI Communications officielles (notes verbales, lettres de ratification, décrets, lois de ratification) transmises par les États membres.
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Registres officiels de ratification du Secrétariat général de la COI Notifications des gouvernements membres Documents de conférence / procès-verbaux des Conseils des ministres
Responsable	SG/SCOM/S&E
Valeur de base 2025	4
Valeur cible 2029	5

B. Indicateurs de produit relatifs à la Priorité #1

Indicateur de produit 1.1.1 - Nombre de personnels recrutés, mis à disposition par rapport aux besoins approuvés (ventilés par catégorie)

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre de personnels effectivement recrutés ou mis à disposition de la COI par les États membres ou les partenaires, par rapport aux besoins en personnel validés dans le cadre du plan de transformation institutionnelle et organisationnelle
Désagrégation	Par catégorie : ▪ Recrutés : Cadre Intermédiaire (CI), Personnel de bureau (PB), ▪ Mise à disposition : Expert Thématique International (ETI), Directeur (Dir), Assistant Chargé de Mission (ACM), Volontaire de Solidarité Internationale (VSI)
Méthode de collecte	Revue de la liste du personnel de la COI par catégorie Revue de l'organigramme validé
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	SGRH-COI
Responsable	SGRH-COI
Valeur de base 2025	9 dont : Recrutés : Mis à disposition : - CI : 5 - PB : 0 - ETI : 2 - Dir : 1 - ACM : 0 - VSI : 1
Valeur cible 2029	31 dont : Recrutés : Mis à disposition : - CI : 8 - PB : 4 - ETI : 4 - Dir : 1 - ACM : 10 - VSI : 4

Indicateur de produit 1.1.2 - Pourcentage d'implémentation du plan de formation annuel

Unité	Pourcentage (%)
Description/Mode de calcul	Proportion des actions de formation prévues dans le plan annuel de formation de la COI qui ont été effectivement mises en œuvre. Il renseigne sur la capacité de l'organisation à renforcer les compétences de son personnel conformément aux besoins identifiés et validés. $\text{Pourcentage d'implémentation (\%)} = (\text{Nombre de formations réalisées} / \text{Total du nombre de formations prévues dans les plans annuels}) * 100$
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Revue documentaire des plans annuels et rapports RH Compilation des formations planifiées vs réalisées
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	SGRH-COI
Responsable	SGRH-COI
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	80

Indicateur de produit 1.2.1 -Nombre de cadres et procédures validés, mis en œuvre et disséminés

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre de cadres et de procédures opérationnelles développés par la COI qui ont été validés officiellement par les instances compétentes (Secrétariat général, Conseil des ministres, comités techniques, partenaires institutionnels), mis en œuvre dans le fonctionnement interne de la COI ou dans la conduite de ses projets et disséminés auprès des parties prenantes. Il s'agit de : - Ethique et sécurité au travail : Code éthique et d'autres normes éthiques/Charte de lutte contre les discrimination/Procédures de lanceur d'alerte - Contrôle interne : Procédures d'investigation/Procédure d'exclusion d'accès aux financements/Code de prévention et de lutte contre la corruption et les pratiques prohibées/Manuel de contrôle interne/Manuel suivi & évaluation/Charte d'audit conformément aux bonnes pratiques - Procédures de gestion : Manuel de passation des marchés/Manuel administratif/Manuel budget finances/Manuel d'octroi de subventions - Responsabilité sociale et environnementale : Procédure de traitement des questions et plaintes externes en vertu de la responsabilité sociale et environnementale - Cadres : Statut du personnel/ Règles financier/ Cadre IT/Cadre général de protection des données personnelles
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Vérification de la disponibilité de cadres ou procédures validés auprès services concernés Vérification de l'application via rapports internes/projets
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Procès-verbaux des instances de décision/validation de la COI Documents officiels relatifs aux cadres ou procédures validés (manuels, procédures...) Rapports institutionnels (SG, directions techniques)
Responsable	Services / SG-COI
Valeur de base 2025	9
Valeur cible 2029	18

Indicateur de produit 1.2.2 -Nombre d'outils de gestion prévus acquis et opérationnels

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre d'outils institutionnels et logiciels de gestion administrative, financière et technique prévus dans le cadre du plan de transformation de la COI qui ont été effectivement acquis (développés, achetés ou mis en place) et opérationnels (effectivement utilisés par les services concernés). Les domaines couverts incluent : Gestion budgétaire et comptable, Passation de marchés, Audit interne, Gestion des ressources humaines, Gestion documentaire, Suivi-évaluation, Communication, Documentation/Archivage, Gestion des risques et conformité
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Vérification documentaire (contrats d'acquisition, licences, notes de mise en service). Observation directe auprès des services utilisateurs. Entretiens avec responsables techniques (RH, finances, passation de marchés, suivi-évaluation, etc.).
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Inventaire des outils/logiciels et registres d'acquisition Rapports d'audit interne et d'évaluation de la performance organisationnelle
Responsable	Services / SG-COI
Valeur de base 2025	4
Valeur cible 2029	11

Indicateur de produit 1.2.3 -Proportion de personnels formés sur les nouveaux outils

Unité	Pourcentage (%)
Description/Mode de calcul	Part des agents ciblés ayant effectivement bénéficié d'une formation sur les nouveaux outils (techniques, numériques, méthodologiques, etc.) mis en place dans le cadre de la transformation institutionnelle de la COI. Il permet d'apprécier l'effort de renforcement des capacités et l'appropriation des innovations introduites. Proportion (%) = (Nombre de personnels formés/Nombre total de personnels ciblés) *100
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Listes de présence et attestations de participation aux formations. Rapports de formation. Registres RH
Fréquence de collecte	À chaque session de formation, avec consolidation trimestrielle ou annuelle
Source	SGRH-COI
Responsable	SGRH-COI/ S&E
Valeur de base 2025	AD
Valeur cible 2029	80

Indicateur de produit 1.3.1 - Existence et opérationnalisation d'un dispositif de Suivi Evaluation pour apprécier les progrès accomplis dans la réalisation des activités (SG et projets)

Unité	Echelle de gradation (0, 1, 2)
Description/Mode de calcul	Existence d'un système formel de suivi-évaluation établi, comprenant des procédures, des outils et des ressources dédiées au suivi des activités. Le dispositif est activement utilisé pour la collecte, le traitement et la production de rapports périodiques. ▪ 0 : Absence de dispositif formalisé ▪ 1 : Dispositif de Suivi Evaluation conçu, validé mais partiellement opérationnel ▪ 2 : Dispositif de Suivi Evaluation conçu, validé et opérationnel
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Vérification de la disponibilité des manuels et outils S&E Entretiens avec l'unité Suivi-Évaluation et responsables de programmes
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports annuels COI
Responsable	Spécialiste SE / SG-COI
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	2

Indicateur de produit 1.4.1 - Nombre de projets sur financement FVC instruits ou en cours d'instruction

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre de projets soumis et instruits auprès du FVC à la suite de l'accréditation de la COI. On entend par « instruits » ou « en cours d'instruction » des projets pour lesquels au moins l'étape de dépôt de la note conceptuelle est effective auprès du FVC.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Comptage de tous les projets ayant un statut « instruits » ou « en cours d'instruction » à la date de reporting
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports de soumission et d'instruction des projets du FVC, bases de données internes
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	1
Valeur cible 2029	2

Indicateur de produit 1.4.2 - Taux de cofinancement des projets auxquels le FVC participe

Unité	Pourcentage (%)
Description/Mode de calcul	Proportion du financement total d'un projet apportée par d'autres partenaires par rapport à la contribution du FVC. Il reflète l'effet de levier financier du FVC sur les projets qu'il soutient et évalue la capacité du FVC à mobiliser des financements additionnels et encourager la collaboration avec d'autres bailleurs ou partenaires financiers. Etant une entité de mise en œuvre accréditée de niveau C auprès du FVC, la COI peut prétendre à des financements jusqu'à un maximum de 50 millions USD. Les projets portés par la COI devront viser un cofinancement du FVC, en subvention, équivalent au minimum à 50% du budget total du projet Taux de cofinancement (%) = (Montant total du projet – Montant de la Contribution FVC) / Montant total du projet) * 100
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Consolidation des données budgétaires par bailleur et par projet
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Accord de financement, SBF - COI
Responsable	SBF - COI
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	Minimum 50

Indicateur de produit 1.5.1 -Nombre de textes réglementaires opérationnels conformément aux principales résolutions du 34^{ème} Conseil des ministres de la COI

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre des instruments institutionnels (textes réglementaires) prévus et nécessaires à la transformation de la COI, qui ont été effectivement validés et adoptés par les instances décisionnelles compétentes (Conseil des ministres, Secrétariat général, comités techniques). Il s'agit de l'accord de Victoria révisé, Accord de siège, Règlement intérieur révisé, Règlement financier, Statut du personnel, Charte d'audit.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Revue documentaire des documents de référence (Accord de Victoria, PDS, plan de réforme institutionnelle) Vérification des décisions officielles d'adoption (notes, résolutions, PV)
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Procès-verbaux et résolutions du Conseil des ministres et comités Textes réglementaires
Responsable	SG COI
Valeur de base 2025	2 (Charte d'audit interne adoptée par le 36 ^e Conseil des ministres et Règlement financier adopté par le 39 ^e Conseil des ministres et mis en place par note de service du Secrétaire général)
Valeur cible 2029	4 (Accord de Victoria révisé, Accord de siège, Règlement intérieur révisé, Règlement financier, Statut du personnel, Charte d'audit)

Indicateur de produit 1.5.2 - Nombre de Conférences ministérielles thématiques et dialogue avec les partenaires et observateurs organisés

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre total de réunions formelles organisées, regroupant les ministres et/ou hauts responsables des EM autour de thématique(s) précis(es), permettant d'aborder des enjeux sectoriels, de prendre des décisions ou de coordonner des politiques. En parallèle ou en complément des conférences, ce sont des échanges organisés avec d'autres parties prenantes telles que des partenaires techniques, financiers, organisations internationales, représentants de la société civile, et observateurs, favorisant la concertation et la collaboration élargie
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Compilation des événements organisés via les rapports du Secrétariat général et des DI Vérification des participants et de la tenue effective de la conférence/dialogue
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports d'organisation d'événements de la COI Procès-verbaux, comptes rendus des réunions Communiqués et publications officielles des États membres
Responsable	SCOM COI
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	10

Indicateur de produit 1.5.3. - Tenue du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement

Unité	Binaire (0/1)
Description/Mode de calcul	Nombre de sommets régionaux organisés par la COI auxquels participent les Chefs d'État et de gouvernement des États membres. Il renseigne sur la fréquence et la régularité de ces rencontres de haut niveau, qui constituent un mécanisme clé de prise de décision, de coordination politique et de validation des grandes orientations stratégiques de la région.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Revue documentaire des comptes rendus et PV officiels Vérification des convocations et participation effective des Chefs d'État et de gouvernement dans les communiqués officiels
Fréquence de collecte	Quinquennale
Source	Rapports officiels du Secrétariat général de la COI Procès-verbaux des sommets Communiqués et publications officielles des États membres
Responsable	SCOM COI
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	1

PRIORITE 2 - Assurer la sécurité alimentaire régionale

A. Indicateurs d'effet relatifs à la Priorité #2

Indicateur d'effet 2.1 - Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave

Unité	Pourcentage (%)
Description/Mode de calcul	Proportion de ménages ayant une consommation alimentaire déficiente ou qui ont recours à des stratégies d'adaptation irréversible pour satisfaire ses besoins alimentaires. Le taux d'insécurité alimentaire modérée ou grave est calculé suivant une moyenne par période de 3 ans et publié par la FAO : Prévalence insécurité alimentaire modérée ou grave = (Nombre total de ménages en insécurité alimentaire modérée ou sévère/Nombre total de ménages) *100.
Désagrégation	Par pays
Méthode de collecte	Revue de données de la division statistique de la FAO / FAOSTAT
Fréquence de collecte	Triennale
Source	Base des données FAO : https://www.fao.org/faostat/fr/#country/
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	Moyenne 2021-2023 - COM : 79,7% - MDG : 68,6% - MUS : 31,2% - REU : ND - SYC : 14,3%
Valeur cible 2029	-5% - COM <= 75,72 - MDG <= 65,17 - MUS <= 29,64 - REU : ND - SYC <= 13,59

Indicateur d'effet 2.2 - Un espace agricole COI effectivement mis en place

Unité	Oui/Non (binaire)
Description/Mode de calcul	Effectivité de la création de zones de production agricole régionales compétitives, avec un appui à la mécanisation, à l'organisation de la production, à la commercialisation, et à la promotion de pratiques agroécologiques, pour répondre aux besoins alimentaires des populations de l'océan Indien tout en soutenant le développement économique local. 0 = espace non mis en place 1 = espace agricole COI mis en place (cadre normatif commun et zones de production).
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Compilation et validation documentaire par le Secrétariat général / DI en charge de sécurité alimentaire. Rapports d'activités de la COI, documents institutionnels de création (mandat, TDR, plan d'action), comptes rendus de réunions régionales.
Fréquence de collecte	Annuelle ou selon les étapes du projet
Source	DI en charge de la sécurité alimentaire
Responsable	DI en charge de la sécurité alimentaire
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	1

Indicateur d'effet 2.3 - Part (en valeur) des échanges commerciaux de denrées alimentaires entre les États membres de la COI (en pourcentage de la totalité des échanges commerciaux de denrées alimentaires)

Unité	En millier USD
Description/Mode de calcul	Valeur monétaire totale des importations et exportations de produits agricoles et alimentaires entre les États membres de la COI par rapport aux échanges totaux (globaux) de denrées agricoles et alimentaires. L'indicateur permet de suivre le niveau d'intégration régionale, la circulation des produits agricoles et alimentaires et l'impact des politiques commerciales ou accords régionaux sur le commerce intra-régional.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Consultation de la base des données UNCTAD et compilation
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Base des données en ligne : https://www.trademap.org/Index.aspx
Responsable	DI en charge de la Sécurité alimentaire
Valeur de base 2025	1,9
Valeur cible 2029	>= 2%

B. Indicateurs de produit relatifs à la Priorité #2

Indicateur de produit 2.1.1 - Mise à disposition effective d'un expert en sécurité alimentaire et transformation des systèmes agricoles et alimentaires par l'un des Etats membres au profit de la COI

Unité	Oui / Non (binaire)
Description/Mode de calcul	Mise à disposition effective, par un État membre de la COI, d'un expert technique en sécurité alimentaire et transformation des systèmes agricoles et alimentaires. L'indicateur traduit la concrétisation d'un engagement de coopération visant à renforcer les capacités techniques de la COI dans ce domaine.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Vérification documentaire et confirmation par le Secrétariat général / DI en charge de la Sécurité alimentaire
Fréquence de collecte	Annuelle ou selon les cycles de coopération technique
Source	Notes officielles des États membres, accords de mise à disposition, contrats ou lettres de mission, rapports d'activités de la COI
Responsable	DI en charge de la Sécurité alimentaire
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	1

Indicateur de produit 2.1.2 - Tenue d'une conférence des bailleurs sur la sécurité alimentaire débouchant sur des financements

Unité	Niveau d'avancement (0 / 1 / 2)
Description/Mode de calcul	Organisation effective de conférence régionale des bailleurs, initiée ou coordonnée par la COI, dédiée à la sécurité alimentaire, et qui se traduit par des engagements ou des annonces de financements en faveur des priorités régionales ou nationales identifiées. - 0 : aucune conférence des bailleurs tenue ; - 1 : conférence tenue sans engagement financier concret ; - 2 : conférence tenue avec engagements ou annonces de financements formalisés.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Revue documentaire des comptes rendus et PV officiels auprès du Secrétariat Général et de l'unité de mobilisation de ressources de la COI
Fréquence de collecte	Selon la planification du programme
Source	Rapports d'activités de la COI, comptes rendus et documents officiels de la conférence, engagements financiers des partenaires, notes de suivi de la mobilisation de ressources.
Responsable	SG COI/SCOM COI/ DI en charge de la sécurité alimentaire / Unité en charge de la mobilisation de ressources
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	2

Indicateur de produit 2.1.3 - Existence d'un cadre normatif formalisant la mise en place d'un espace agricole régional

Unité	Niveau d'avancement (0 / 1 / 2)
Description/Mode de calcul	Elaboration et adoption d'un cadre normatif (texte juridique, décision ministérielle, résolution du Conseil des ministres ou accord de coopération) qui formalise la création et le fonctionnement d'un espace agricole régional sous l'égide de la COI. Il reflète la reconnaissance institutionnelle et la base légale de cet espace au niveau régional. Il vise à établir un fondement juridique et institutionnel pour la mise en place d'un espace agricole régional, garantissant sa légitimité, sa gouvernance et la durabilité de son fonctionnement. - 0 = aucun cadre normatif élaboré - 1 = cadre normatif élaboré mais non encore validé - 2 = cadre normatif adopté et officiellement en vigueur
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Analyse documentaire des documents officiels par le Secrétariat général / DI en charge de la sécurité alimentaire
Fréquence de collecte	Annuelle ou selon les étapes du processus d'adoption institutionnelle
Source	Textes officiels (résolutions, décisions, accords, arrêtés, protocoles), rapports d'activités de la COI, comptes rendus de réunions des instances régionales (Conseil des ministres, Comités techniques).
Responsable	DI en charge de la sécurité alimentaire en coordination avec le Secrétariat Général.
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	2

Indicateur de produit 2.2.1 - Nombre de campagnes nationales de promotion de la santé nutritionnelle et de l'agriculture durable soutenues dans les Etats membres

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre total de campagnes nationales menées dans les États membres de la COI, visant la promotion de la santé nutritionnelle et de l'agriculture durable, et ayant bénéficié d'un appui technique, financier ou matériel de la COI. Il s'agit d'initiatives de communication, de sensibilisation ou de mobilisation sociale destinées à améliorer les comportements alimentaires, la nutrition et les pratiques agricoles durables.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Compilation documentaire et validation auprès des points focaux nationaux et des unités techniques de la COI (santé publique, agriculture, nutrition).
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports d'activités de la COI, rapports des ministères sectoriels (santé, agriculture, éducation), rapports de communication
Responsable	DI en charge de la sécurité alimentaire, SG/S&E
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	4

Indicateur de produit 2.2.2 - Nombre d'exploitants appuyés dans les pratiques agro écologiques et/ou résilientes aux impacts du changement climatique et/ou sensible à la nutrition

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre total d'exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui technique, financier ou matériel de la COI ou de ses partenaires pour l'adoption de pratiques agricoles durables, intégrant les principes de l'agroécologie, de la résilience climatique et/ou de la nutrition. Ces pratiques peuvent inclure, entre autres : l'agroforesterie, la gestion durable des sols, la diversification des cultures, la réduction des intrants chimiques, la production locale d'aliments nutritifs et la valorisation de produits sains.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Compilation et consolidation des données issues des projets et programmes de la COI ; vérification et validation par les points focaux nationaux et les DI concernés.
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports d'activités des projets COI
Responsable	DI en charge de la sécurité alimentaire, SG/S&E
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	35 000

Indicateur de produit 2.3.1 - Rendement moyen enregistré pour les filières agricoles appuyées

Unité	t/ha																									
Description/Mode de calcul	Productivité agricole moyenne mesurée en quantité produite par unité de surface, enregistrée auprès des producteurs ayant bénéficié des interventions de soutien de la COI à travers les projets/programmes ou autre type d'appui																									
Désagrégation	Par pays et par filière																									
Méthode de collecte	Revue des rapports d'évaluation des projets																									
Fréquence de collecte	En fin de projet (en appui à la production agricole)																									
Source	Rapport d'évaluation de projet(s) Base des données en ligne de la FAOSTAT : https://www.fao.org/faostat/en/#data/QCL																									
Responsable	DI en charge de la Sécurité alimentaire																									
Valeur de base 2025	<table><tr><td>Culture</td><td>MDG</td><td>MUS</td><td>COM</td><td>SYC</td></tr><tr><td>Haricot</td><td>1,2</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Riz</td><td>2,47</td><td>-</td><td>0,3</td><td>-</td></tr><tr><td>Maïs</td><td>1,8</td><td>11,64</td><td>1,74</td><td>-</td></tr><tr><td>Oignon</td><td>5,41</td><td>14,17</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>	Culture	MDG	MUS	COM	SYC	Haricot	1,2	-	-	-	Riz	2,47	-	0,3	-	Maïs	1,8	11,64	1,74	-	Oignon	5,41	14,17	-	-
Culture	MDG	MUS	COM	SYC																						
Haricot	1,2	-	-	-																						
Riz	2,47	-	0,3	-																						
Maïs	1,8	11,64	1,74	-																						
Oignon	5,41	14,17	-	-																						
Valeur cible 2029	<table><tr><td>Culture</td><td>MDG</td><td>MUS</td><td>COM</td><td>SYC</td></tr><tr><td>Haricot</td><td>AD</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Riz</td><td>4,5</td><td>-</td><td>AD</td><td>-</td></tr><tr><td>Maïs</td><td>2,2</td><td>15</td><td>AD</td><td>-</td></tr><tr><td>Oignon</td><td>20</td><td>18</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>	Culture	MDG	MUS	COM	SYC	Haricot	AD	-	-	-	Riz	4,5	-	AD	-	Maïs	2,2	15	AD	-	Oignon	20	18	-	-
Culture	MDG	MUS	COM	SYC																						
Haricot	AD	-	-	-																						
Riz	4,5	-	AD	-																						
Maïs	2,2	15	AD	-																						
Oignon	20	18	-	-																						

Indicateur de produit 2.3.2 - Volume de production totale de la pêche par Etat membre

Unité	Tonne
Description/Mode de calcul	Production halieutique totale correspondant au volume d'espèces aquatiques capturées par pays à des fins commerciales, industrielles, récréatives et de subsistance, ainsi que des captures issues de la mariculture, de l'aquaculture et d'autres formes de pisciculture
Désagrégation	Par pays
Méthode de collecte	Consultation de la base des données de la Banque mondiale sur la "Production totale de la pêche" par pays
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Base des données en ligne sur la « Production totale de la pêche » : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ER.FSH.PROD.MT?end=2022&start=1960&view=chart
Responsable	DI en charge de la Sécurité alimentaire
Valeur de base 2025	Valeurs 2022 - COM : ND - MDG : 152,31 - MUS : 34,8 - REU : ND - SYC : 137,8
Valeur cible 2029	- COM : AD - MDG : 156,08 - MUS : 34,7 - REU : AD - SYC : 128,14

Indicateur de produit 2.3.3 - Disponibilité d'une stratégie régionale pour l'augmentation de la productivité et la production dans l'agriculture, l'élevage et la pêche

Unité	Niveau d'avancement (0 / 1 / 2)
Description/Mode de calcul	Existence et validation officielle d'une stratégie régionale élaborée sous l'égide de la COI, visant à accroître la productivité et la production dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Cette stratégie constitue un cadre de référence commun pour orienter les politiques nationales et les actions régionales en faveur du développement durable et intégré des systèmes de production. 0 = aucune stratégie élaborée ; 1 = stratégie en cours d'élaboration ou de validation ; 2 = stratégie officiellement validée et disponible.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Vérification de la disponibilité du document de stratégie Entretiens avec l'équipe en charge de l'agriculture, pêche, sécurité alimentaire
Fréquence de collecte	Annuelle

Source	Documents stratégiques de la COI, comptes rendus des réunions techniques et ministérielles, résolutions du Conseil des ministres, rapports d'activités de la COI.
Responsable	SG COI
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	2

Indicateur de produit 2.4.1 - Nombre de produits agricoles prioritaires (riz, grains secs, oignon, maïs) pour lesquels une « certification COI » est appliquée ouvrant la voie à un abaissement des barrières tarifaires et non-tarifaires

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre de produits agricoles prioritaires pour lesquels une certification régionale, dite « certification COI », est effectivement mise en œuvre. Cette certification atteste de la conformité des produits aux normes régionales de qualité, de sécurité sanitaire et de traçabilité, et permet de faciliter leur libre circulation au sein de la région par la réduction ou la suppression de certaines barrières tarifaires et non-tarifaires. Il permet de mesurer la promotion de la compétitivité et de la circulation régionale des produits agricoles prioritaires grâce à l'harmonisation des normes et à la reconnaissance mutuelle des certifications entre États membres de la COI.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Compilation documentaire et validation par les services techniques nationaux et régionaux en charge de la normalisation, de la qualité et du commerce intra-régional
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports de la COI (commerce, agriculture, normalisation), documents des organismes nationaux de certification et de contrôle qualité, rapports des ministères du commerce et de l'agriculture, décisions des comités techniques régionaux.
Responsable	DI en charge de « Agriculture et Sécurité alimentaire » et de « Intégration économique régionale » de la COI.
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	1

Indicateur de produit 2.4.2 - Nombre de produits d'intérêt régional pour lesquels des normes de qualité ont été définies à la suite de l'harmonisation des normes SPS

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre de produits identifiés comme stratégiques ou prioritaires pour la région de la COI (grains secs, riz, oignon, viande rouge en plus des filières maïs et volaille) pour lesquels une harmonisation régionale des normes SPS a permis de définir des normes de qualité communes, assurant la sécurité sanitaire et facilitant le commerce intra-régional
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Revue des rapports d'activité de de DI en charge de la sécurité alimentaire
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	CIRAD DI en charge de la sécurité alimentaire
Responsable	DI en charge de la Sécurité alimentaire
Valeur de base 2025	2
Valeur cible 2029	4

Indicateur de produit 2.5.1 - Nombre de(s) nouveau(x) projet(s) relatifs au « climat et sécurité alimentaire »

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre total de nouveaux projets régionaux ou nationaux, initiés, soumis, en cours d'instruction, financés ou lancés, ayant pour thématique centrale l'adaptation au changement climatique et la sécurité alimentaire, et portés ou appuyés par la COI. Il suit la dynamique de mobilisation et de mise en œuvre de nouvelles initiatives contribuant à la résilience climatique et à la durabilité des systèmes alimentaires.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Compilation documentaire à partir des dossiers de projets et des rapports internes ; validation par les DI concernées et le Secrétariat général.
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports de la COI (DI en charge Climat, Sécurité alimentaire, Mobilisation de ressources), bases de données internes de suivi des projets, correspondances officielles avec les bailleurs, notes conceptuelles, accords de financement signés.
Responsable	DI en charge « Climat et Environnement », « Agriculture et Sécurité alimentaire » et Unité « Mobilisation de ressources » de la COI.
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	2

Indicateur de produit 2.6.1 - Nombre d'apprenants par type ayant bénéficié de formations professionnelles dans les secteurs de la sécurité alimentaire et/ou nutrition

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre total d'apprenants (individus) ayant suivi une formation professionnelle initiale ou continue soutenue par la COI ou ses partenaires, dans les domaines liés à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à l'agro-transformation, ou à la gestion durable des systèmes alimentaires. Les « types » d'apprenants peuvent inclure : producteurs, techniciens, cadres publics, jeunes, femmes, acteurs privés, ou formateurs.
Désagrégation	Par pays / Par genre
Méthode de collecte	Compilation des listes validées de bénéficiaires par les projets appuyés par la COI Désagrégation par pays, par thématique de formation et par genre
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports de formation, Fiche de présence, Bases de données de projets COI, rapports des établissements partenaires de formation, certificats de participation ou d'obtention.
Responsable	Projets et Programmes de la COI, DI en charge « Agriculture et Sécurité alimentaire » de la COI, en collaboration avec les institutions de formation partenaires et les points focaux nationaux.
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	30 000

PRIORITE 3 - Accélérer la coopération économique

A. Indicateurs d'effet relatifs à la Priorité #3

Indicateur d'effet 3.1 - Classement suivant l'Indice d'intégration régionale des pays de la COI

Unité	N/A
Description/Mode de calcul	Classement basé sur les scores de l'Indice d'Intégration Régionale en Afrique (IIRA), indice développé conjointement par l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique selon cinq dimensions principales : intégration commerciale, intégration productive, intégration macroéconomique, intégration des infrastructures et libre circulation des personnes
Désagrégation	Par pays
Méthode de collecte	Consultation de la plateforme de l'IIRA
Fréquence de collecte	Tous les 5ans
Source	Site web de African Regional Integration index (ARII) Plateforme de l'indice de l'intégration régionale en Afrique : https://www.integrate-africa.org/fr/classements/afrique/
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	- COM : 20 - MDG : 37 - MUS : 5 - REU : N/A - SYC : 11
Valeur cible 2029	- COM : [1-30] - MDG : [1-30] - MUS : [1-30] - REU : [1-30] - SYC : [1-30]

Indicateur d'effet 3.2 - Part des échanges commerciaux (en valeur) entre les Etats membres de la COI

Unité	Pourcentage (%)
Description/Mode de calcul	Proportion des échanges commerciaux intra-régionaux, c'est-à-dire la valeur totale des biens et services échangés entre les États membres de la COI, par rapport à leur commerce global (importations et exportations). Il reflète le niveau d'intégration économique régionale et la dynamique des échanges au sein de la COI. Il est calculé selon la formule suivante : Part des échanges commerciaux (en valeur) entre les Etats membres de la COI = Volume (en valeur) des échanges régionaux (entre les pays

	de la zone COI) / Volume des échanges totaux de biens et de services des pays de la COI
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Compilation des données sur les échanges commerciaux de Trademap et calcul
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Base de données en ligne UNCTAD : https://www.trademap.org/Index.aspx Site INSEE (données La Réunion) : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE)
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	1,2
Valeur cible 2029	Entre 1,2 et 6

Indicateur d'effet 3.3 - Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les Etats membres

Unité	Pourcentage (%)
Description/Mode de calcul	Part du Produit Intérieur Brut (PIB) national générée par des activités de pêche considérées comme viables, c'est-à-dire durables sur les plans économique, social et environnemental. Il permet de quantifier la contribution économique de la pêche durable à l'économie des États membres tout en tenant compte des principes de gestion responsable des ressources halieutiques. L'indicateur est calculé et publié par la FAO. Proportion PIB pêche viable (%) = Valeur ajoutée brute des activités de pêche viables/PIB Total
Désagrégation	Par pays
Méthode de collecte	Revue du "Review of the State of World Marine Fishery Resources" Revue de la "FAO Yearbook of Fishery Statistics"
Fréquence de collecte	Biennale
Source	FAO Yearbook of Fishery Statistics Review of the State of World Marine Fishery Resources FAO Stat : https://dataexplorer.fao.org/?tm=14.7.1&pg=0&snb=2
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	- COM : 7,15% - MDG : 3,68% - MUS : 1,5% - REU : AD - SYC : 0,56%
Valeur cible 2029	- COM : 14,3% - MDG : 6,76% - MUS : 3% - REU : AD - SYC : 1,12%

Indicateur d'effet 3.4 - Indice de connectivité du transport maritime de ligne (Liner Shipping Connectivity Index - LSCI)

Unité	N/A
Description/Mode de calcul	Indicateur multidimensionnel mesurant le degré d'intégration d'un pays ou d'un port dans les réseaux mondiaux de transport maritime de ligne sur la base du nombre de navires, de leur capacité, de la fréquence des services, du nombre d'opérateurs, de la taille des navires et des destinations accessibles directement. Il est publié trimestriellement par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'indice annuel est calculé comme suit : Indice de connectivité du transport maritime de ligne annuel = (Indice T1+Indice T2+Indice T3+Indice T4) /4
Désagrégation	Par pays
Méthode de collecte	Compilation des données de la base des données de l'UNCTAD et calcul
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Base des données en ligne : https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.LSCI
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	- COM : 16,36 - MDG : 27,03 - MUS : 69,70 - REU : 54,62 - SYC : 24,71
Valeur cible 2029	- COM : AD - MDG : AD - MUS : AD - REU : AD - SYC : AD

Indicateur d'effet 3.5 - Fréquence des liaisons aériennes directes entre les Etats membres de la COI

Unité	Nombre par semaine
Description/Mode de calcul	Nombre moyen de vols aériens directs réguliers (passagers ou fret) reliant les États membres de la Commission de l'océan Indien (COI) entre eux, sur une base hebdomadaire. Il reflète le niveau de connectivité aérienne régionale, un élément clé pour la mobilité des personnes, l'intégration économique, la coopération régionale, le tourisme et les échanges commerciaux.
Désagrégation	N/A

Méthode de collecte	Revue des plans de vol hebdomadaire des compagnies aériennes desservant les pays de la COI
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Site web : https://www.flightconnections.com/ Planning de vol des compagnies aériennes
Responsable	SG/S&E DI en charge de la connectivité
Valeur de base 2025	54
Valeur cible 2029	58

Indicateur d'effet 3.6 - Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

Unité	Pourcentage (%)
Description/Mode de calcul	Proportion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, biomasse, biocarburants, etc.) dans la consommation finale brute d'énergie d'un pays ou d'une région. Il reflète la transition énergétique vers des systèmes durables, bas carbone et respectueux de l'environnement, en lien avec les engagements climatiques et les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 7.2.
Désagrégation	Par pays
Méthode de collecte	Revue du rapport UNFCCC
Fréquence de collecte	Biennale
Source	United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) country reports
Responsable	SG/S&E DI en charge de la transition énergétique
Valeur de base 2025	- COM : AD - MDG : 10% - MUS : 23,9% (2020) - REU : 40% - SYC : 5% (2021)
Valeur cible 2029	- COM : AD - MDG : 80% - MUS : 60% - REU : AD - SYC : 15%

Indicateur d'effet 3.7 - Classement des pays de la COI dans « l'Indice mondial de l'innovation » (Global Innovation Index)

Unité	N/A
Description/Mode de calcul	Position relative de chaque État membre dans le classement mondial de l'Indice mondial de l'innovation (GII). Il évalue les capacités d'innovation et les résultats innovants des économies à travers un large éventail de dimensions, reflétant l'environnement propice à l'innovation dans un pays. L'indice est publié par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Désagrégation	Par pays
Méthode de collecte	Revue du rapport annuel "Global Innovation Index"
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Global Innovation Index Report / World Intellectual Property Organization (WIPO) Etat des lieux de la recherche et innovation dans la région de l'océan Indien (SG-COI)
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	- COM : Not Ranked - MDG : 110 - MUS : 55 - REU : ND - SYC : Not Ranked
Valeur cible 2029	- COM : Ranked - MDG : 106 - MUS : 45 - REU : AD - SYC : Ranked

B. Indicateurs de produit relatifs à la Priorité #3

Indicateur de produit 3.1.1 - Nombre de partenariats public-privé mobilisant ou facilité par la COI dans le domaine de l'économie bleue et circulaire

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre de partenariats effectifs entre acteurs publics (États membres, institutions publiques, collectivités locales) et acteurs privés (entreprises, organisations professionnelles, investisseurs) qui ont été initiés, soutenus, coordonnés ou facilités par la COI dans le cadre de ses actions pour promouvoir l'économie bleue et circulaire dans la région. Ces partenariats peuvent inclure des conventions, accords, plateformes de collaboration, ou initiatives conjointes visant la gestion durable des ressources marines, la valorisation des déchets, ou la transition vers des modèles économiques circulaires.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Compilation et validation documentaire par l'unité technique de la COI (économie bleue et circulaire) sur la base des preuves formelles de partenariats (conventions, comptes rendus, rapports).
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports de programmes et projets de la COI, accords ou protocoles d'entente signés, procès-verbaux de réunions, documents de suivi des partenariats, rapports d'activités des partenaires.
Responsable	DI en charge « Économie bleue et circulaire » de la COI, en collaboration avec les points focaux nationaux et les partenaires institutionnels.
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	5 (à minima 1/EM)

Indicateur de produit 3.2.1 - Nombre de projets focalisés sur l'économie bleue et circulaire mis en œuvre

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre de projets effectivement mis en œuvre dans les États membres de la COI ou au niveau régional, ayant pour objectif principal ou transversal la promotion de l'économie bleue (gestion durable des ressources marines, pêche, aquaculture, tourisme côtier, biotechnologie marine, etc.) et/ou de l'économie circulaire (réduction des déchets, recyclage, valorisation des ressources, innovation éco-responsable). Il inclut les projets initiés, coordonnés ou soutenus par la COI, qu'ils soient financés sur ressources propres ou par des partenaires techniques et financiers. Il sert à suivre l'effort de la COI et de ses États membres dans la mise en œuvre concrète d'initiatives favorisant la transition vers des modèles économiques durables, inclusifs et respectueux de l'environnement marin et terrestre
Désagrégation	Par pays

Méthode de collecte	Compilation et validation documentaire par DI en charge « Économie bleue et circulaire » de la COI à partir des rapports internes et des informations communiquées par les partenaires techniques et financiers.
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports d'activités de la COI, bases de données de projets, rapports des partenaires de mise en œuvre, documents de financement, accords de projet, bilans d'exécution
Responsable	DI en charge « Économie bleue et circulaire » de la COI, en coordination avec l'Unité de planification, suivi-évaluation et les points focaux nationaux
Valeur de base 2025	2
Valeur cible 2029	2

Indicateur de produit 3.3.1 - Nombre de partenaires mobilisés en appui à la mise en œuvre feuille de route sur la connectivité maritime

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre des partenaires techniques, financiers, institutionnels ou sectoriels qui apportent un appui à la mise en œuvre de la feuille de route régionale sur la connectivité maritime élaborée sous l'égide de la Commission de l'océan Indien (COI). Il s'agit du nombre total de partenaires ayant apporté un appui formalisé (accord, contribution financière, technique ou participation active à un projet/initiative).
Désagrégation	Par type de partenaire
Méthode de collecte	Compilation documentaire des accords, conventions, MoU, lettres d'intention ou rapports de projet relatifs à la feuille de route Mise à jour annuelle d'un tableau de suivi des partenariats tenue par la DI en charge Consultation des responsables de programmes, unités techniques et points focaux des partenaires pour validation des informations collectées
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports d'activités Accords ou conventions de partenariat signés Comptes rendus de réunions de coordination ou de plateformes régionales
Responsable	DI en charge de la connectivité maritime
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	Bailleur : 1 Entité privée sectorielle : 1 Partenaire de mise en œuvre : 1

Indicateur de produit 3.3.2 - Indice de performance logistique des pays de la COI (efficacité dédouanement, qualité infrastructures commerciales et de transport, facilité de l'organisation des expéditions, capacité de suivi et de traçabilité des consignations...)

Unité	N/A
Description/Mode de calcul	Indice mesurant la capacité des pays à assurer une circulation internationale des marchandises dans les délais et avec fiabilité. Le score synthétique est compris entre 0-5 : ▪ 0 : score le plus faible révélant des obstacles tels que des infrastructures insuffisantes, des retards aux frontières, des coûts élevés, ou un manque de fiabilité dans le suivi des expéditions ▪ 5 : score le plus élevé reflétant un environnement logistique efficace, avec des infrastructures de qualité, des procédures douanières rapides, des services logistiques compétents, et une bonne ponctualité dans la livraison des marchandises
Désagrégation	Par pays
Méthode de collecte	Consultation de la base des données en ligne de la Banque mondiale Revue du rapport « Logistics performance index » / World Bank
Fréquence de collecte	Biennale
Source	Rapport « Logistics performance index » / World Bank Base des données en ligne de la banque mondiale : https://data.worldbank.org/indicator/LP.LPI.OVRL.XQ
Responsable	DI en charge de la coopération économique
Valeur de base 2025	- COM : 2,56 (2018) - MDG : 2,3 (2022) - MUS : 2,5 (2022) - REU : AD - SYC : ND
Valeur cible 2029	- COM : >= [2,6-3,0] - MDG : >= [2,6-3,0] - MUS : >= [2,6-3,0] - REU : >= [2,6-3,0] - SYC : >= [2,6-3,0]

Indicateur de produit 3.4.1 - Disponibilité d'un plan d'action adopté par les comités régionaux des aviations civiles d'une part, et des transporteurs aériens d'autre part, pour améliorer la connectivité aérienne

Unité	Binaire (1/0)
Description/Mode de calcul	Existence d'un plan d'action officiel élaboré à l'issue de réunion(s) regroupant les acteurs du secteur aérien des Etats membres, visant à renforcer la connectivité aérienne dans la région Océan indien. Le plan peut généralement inclure des mesures sur la facilitation des vols, l'optimisation des infrastructures aéroportuaires, la sécurité et la coopération entre compagnies aériennes. ▪ 1 : Existence de Plan d'action officiel ▪ 0 : Aucun plan d'action
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Vérification de la disponibilité du plan d'action, documents officiels adoptés auprès DI en charge de la connectivité Revue des rapports des comités régionaux de l'aviation civile et des transporteurs aériens et/ou procès-verbaux de réunions et/ou communications officielles de la COI
Fréquence de collecte	Une fois
Source	Documents officiels adoptés auprès DI en charge de la connectivité Rapports des comités régionaux de l'aviation civile et des transporteurs aériens et/ou procès-verbaux de réunions et/ou communications officielles de la COI
Responsable	DI en charge de la connectivité
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	1

Indicateur de produit 3.5.1 - Disponibilité d'une plateforme de capitalisation des acquis et résultats des projets et initiatives en matière d'économie circulaire

Unité	Binaire (0/1)
Description/Mode de calcul	Maintien de la mise en service de la plateforme « ioric.org » qui est une plateforme régionale numérique ou collaborative permettant de collecter, organiser, valoriser et diffuser les acquis, les résultats, les bonnes pratiques et les leçons tirées des projets et initiatives soutenant l'économie circulaire dans la région de l'océan Indien.
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Observation directe de la plateforme (test d'accès, évaluation du contenu et de la fonctionnalité)
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Plateforme numérique (site ioric.org)
Responsable	SG/S&E
Valeur de base 2025	1
Valeur cible 2029	1

Indicateur de produit 3.5.2 - Nombre de nouveaux projets sur la transition énergétique et valorisation énergétique des déchets instruits

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre de nouveaux projets dans le domaine de la transition énergétique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre) et de la valorisation énergétique des déchets (production d'énergie à partir de biomasse, biogaz, déchets solides, etc.) élaborés et soumis par la COI pour instruction auprès de bailleur(s).
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Comptage du nombre de nouveaux projets instruits au cours de l'année de référence
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Dossiers de projets soumis ou approuvés Rapports annuels de programmes ou DI en charge
Responsable	DI en charge de la transition énergétique et SG COI
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	1

Indicateur de produit 3.6.1 - Mise en œuvre d'une action pilote sur le verdissement des ports dans l'un des Etats membres avec la contribution de la COI

Unité	Binaire (0/1)
Description/Mode de calcul	Effectivité d'une initiative pilote visant à promouvoir le verdissement des infrastructures portuaires dans la région de l'océan Indien. Il évalue la capacité de la COI à soutenir, accompagner et coordonner la mise en œuvre d'un projet portuaire intégrant des pratiques durables (réduction des émissions, gestion écologique des déchets, efficacité énergétique, ou autres mesures environnementales).
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Collecte d'informations auprès des directions techniques ou ministères en charge des transports maritimes et de l'environnement dans les États membres. Rapports techniques et financiers du projet ou programme concerné. Compte rendu de mission, documentation de projet, rapports d'évaluation ou de suivi produits par la COI et ses partenaires. Vérification documentaire de la mise en œuvre effective de l'action (photos, livrables, attestations, etc.)
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Rapports d'activités et de suivi de la COI. Documents de projet / rapports d'exécution. Témoignages ou preuves matérielles de l'action pilote mise en œuvre
Responsable	
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	1

Indicateur de produit 3.7.1 - Le mécanisme d'achat groupé est mis en place et opérationnel

Unité	Binaire (1/0)
Description/Mode de calcul	Existence et fonctionnement effectif d'une structure ou d'un dispositif régional ayant réalisé d'achat(s) groupé(s) ou initialisé un processus de négociation ou de commande mutualisé de biens ou services à de meilleures conditions (coût, qualité, délais) ▪ 1 : Existence et fonctionnement effectif du mécanisme d'achat groupé ▪ 0 : Aucun mécanisme d'achat groupé fonctionnel
Désagrégation	N/A
Méthode de collecte	Vérification de la disponibilité de rapports techniques ou administratifs relatifs au mécanisme Revue de comptes rendus des réunions du comité de pilotage Vérification de disponibilité de contrats signés dans le cadre du mécanisme
Fréquence de collecte	Une fois
Source	Rapports techniques ou administratifs relatifs au mécanisme Comptes rendus des réunions du comité de pilotage Contrats/accords signés dans le cadre du mécanisme
Responsable	S&E Direction - Secrétariat Général
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	1

Indicateur de produit 3.7.2 - Nombre de commodités (par type) donnant lieu à des achats groupés

Unité	Nombre
Description/Mode de calcul	Nombre de biens, produits ou services essentiels pour lesquels la COI, en collaboration avec les États membres, met en œuvre un mécanisme d'achat groupé. Les achats répondent à une logique de mutualisation des besoins et de renforcement de la résilience régionale face aux fluctuations du marché international. Ils concernent des domaines stratégiques tels que la santé, l'énergie, les intrants agricoles, ou d'autres secteurs identifiés comme prioritaires.
Désagrégation	Par type
Méthode de collecte	Consultation des procédures d'achat ou d'approvisionnement groupé mises en œuvre au niveau régional. Vérification des contrats, accords-cadres ou appels d'offres ayant abouti à des achats groupés. Données communiquées par les États membres ou les agences partenaires participant aux opérations d'achat groupés
Fréquence de collecte	Annuelle
Source	Dossiers d'approvisionnement ou d'appel d'offres Comptes rendus de réunions du comité d'achat
Responsable	SG COI
Valeur de base 2025	0
Valeur cible 2029	2

